




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| A013-211300017-20130709-28841-DE-1-1_0 |
| Date de signature : 10/07/13 |
| Date de réception : mercredi 10 juillet 2013 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p> |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.319**

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURES DE SIGNALISATION DE POLICE ET DE PLAQUES DE
RUES - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Helliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Fleur SKRIVAN

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



01.12

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/07/13

EJ / 9989

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

-

Nomenclature : 1.7 Actes spéciaux et divers

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURES DE SIGNALISATION DE POLICE ET DE PLAQUES
DE RUES - SIGNATURE DU MARCHÉ - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Un avis d'appel public à concurrence a été envoyé aux divers supports de presse officiels le 28 février 2013 concernant le marché pour la fourniture et la pose de signalisation de police et de plaques de rue.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande à prix unitaires, en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics, et réparties en 2 lots :

***Lot 1 Fourniture et pose de signalisation de police : minimum 75 000 € HT –
maximum 500 000 € HT;***

***Lot 2 Fourniture et pose de signalisation de plaques de rue : minimum 7 500 € HT
– maximum 30 000 € HT.***

Le marché est conclu pour une période initiale débutant à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2013. Il peut être reconduit par voie expresse, par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2013-20 EJ a été adressé le 28/02/2013 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- B.O.A.M.P..... paru le 2 mars 2013
- J.O.U.E..... paru le 5 mars 2013

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics. Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au Lundi 15 avril 2013 à 12 h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 5 plis (papier uniquement). Une vingtaine de dossiers ont été retirés par voie dématérialisée.

Il convient de noter que la société SIGNATURE INDUSTRIE a été réintégrée dans l'examen des offres. Ce pli avait été écarté pour cause d'arrivée hors délai. Le cachet de la Ville indiquait un enregistrement au service courrier avec une mention manuscrite à 14h10 alors que l'attestation électronique de Chronopost mentionne une remise à 10h18.

La Ville n'étant pas en capacité matérielle de prouver de manière objective que le pli aurait été déposé hors délai par Chronopost, le pouvoir adjudicateur a décidé de réintégrer dans l'examen des offres le pli de la société SIGNATURE INDUSTRIE.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- prix des prestations : 60%
- délais de livraison : 20%
- valeur technique : 20%

Au cours de la séance du 30 mai 2013, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles présentées par :

- Pour le Lot n°1 : la société SIGNATURE INDUSTRIE pour un montant de D.Q.E de 274 486, 50 € HT pour toute la durée du contrat, reconductions comprises.

- Pour le Lot n°2 : la société AGILIS/SUD OUEST SIGNALISATION, pour un montant de D.Q.E de 53 287, 00 € HT pour toute la durée du contrat, reconductions comprises.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché ainsi que leurs reconductions éventuelles et tous les documents s'y rapportant relatif au marché pour la fourniture et la pose de signalisation de police et de plaques de rue, avec la société SIGNATURE INDUSTRIE pour le lot n° 1, pour un montant

minimum annuel de 75 000 € HT et un maximum annuel de 500 000 € HT; et la société AGILIS/SUD OUEST SIGNALISATION pour le lot n° 2, pour un montant minimum annuel de 7 500 € HT et un maximum annuel de 30 000 € HT.

**2013.319 - MARCHE DE FOURNITURES DE SIGNALISATION DE POLICE ET DE
PLAQUES DE RUES - SIGNATURE DU MARCHE**

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Présents et représentés | : 55 |
| Présents | : 49 |
| Abstentions | : 12 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 43 |
| Pour | : 43 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**